

COMPTE RENDU réunion du 12 avril 2021 à 18H30

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Joséphine MORIN, Sandrine RIDEL, MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Date de convocation : 29/03/2021 secrétaire de séance : Sandrine RIDEL

Le compte rendu de la séance du 07/12/2020 est approuvé

1) Taux d'imposition 2021 taxes directes locales.

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 que nous venons de recevoir mentionne cette année un taux de référence de Taxes Foncières Propriétés sur les Propriétés Bâties 2021 égal à la somme du taux communal de TFPB voté en 2020, et du taux départemental de TFPB de 2020 (ce taux départemental étant de 15,51%).

En effet, dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation, le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes suppose que celles-ci, en 2021, votent un **taux de TFPB** égal à la **somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020**, soit **26.01%(15.51% + 10.50% taux communal 2020)**

Afin d'équilibrer la réforme pour les communes, un mécanisme de modulation des ressources TFPB post-réforme est instauré, et ainsi chaque commune percevra le produit net du rôle général TFPB qui aurait résulté du taux communal et départemental 2020, affecté d'un «**coefficient correcteur**», procurant à la commune un produit correspondant à la perte de Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, une augmentation de 1%

Les taux votés pour 2021 sont les suivants :

TAXE	Taux 2021
Foncière (bâti)	26.27%
Foncière (non bâti)	47.65%
CFE	22.54%

2) Compte administratif 2020

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	43 449.02	112 909.77	156 358.79
DEPENSES	7 093.83	87 904.76	94 998.59

RESULTAT EXCEDENT DEFICIT	36 355.19	25 005.01	61 360.20
----------------------------------	-----------	-----------	-----------

RESULTAT DE CLOTURE 2020

	RESULTAT CLOTURE 2019	Part affectée à l'investissement 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	10 639.50		36 355.19	46 994.69
FONCTIONNEMENT	151 977.01	10 840.50	25 005.01	166 141.52
TOTAL	162 616.51		61 360.20	213 136.21

Compte administratif approuvé : 6 voix pour, le Maire ne participe pas au vote

3) BUDGET PRIMITIF 2021

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	104 510
Charges de personnel :	15 230
Charges gestion courante :	41 955
Charges financières :	600
Atténuation de produits	3 260
Virement section investissement	85 203
Bourses et prix	1 110
Dotation amortissement	7 370
Versement dot voirie CCBDP	13 409
TOTAL :	272 647 €

SECTION INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts :	3 100
Immobilisations en cours :	109 400
Licences informatique	1 900
Carte communale	5 000
DECI + SDAEP	62 000
Restes à réaliser	4 000
Amortissement subvention	240
Dépôt caution versé	336
SIL	1 000
TOTAL SECTION	182 976 €

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Produits des services	8 200
Impôts et taxes	24 122
Dotations et subventions	66 943
Atténuation de charge	0
Amortissement subvention revenus des immeubles	7 000
Excédent reporté	166 142
TOTAL :	272 647 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

FCTVA	7 250
Subventions	40 158
virement fonctionnement	85 203
Excédent inv reporté	46 995
Restes à réaliser	0
Amortissements	7 370
excédent fonct capitalisé	0
TOTAL :	186 976 €

Le budget est adopté à l'unanimité

3) convention avec la CC BDP pour le déploiement de la fibre optique

Considérant, la mobilisation de crédits importants pour la CCBDP afin de permettre aux 67 communes sans participation financière, de bénéficier du déploiement de la fibre optique, il convient de clarifier

les rôles de chacun dans un esprit de coproduction CCBDP – commune. (Prévisionnel de 5 226 000 euros - Délibération CCBDP 33-2020 du 11 Février 2020)

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer sur une convention cadre entre la CCBDP et la commune afin de définir principalement :

1/ Les échelles de déploiement et rappeler les modalités de définition du calendrier

2/ Les missions de la CCBDP dans le suivi et le financement du projet

3/ Les missions de la commune dans l'adressage et sa mobilisation tout au long du projet pour faciliter le déploiement de la fibre (FTTH) vers ses administrés et entreprises.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la maire à signer cette convention cadre avec la communauté de communes.

4) convention avec la CCBDP pour une voie douce

Le maire est autorisé à signer une convention avec la CC BDp pour la création d'une voie douce entre Rémuzat et Cornillon

5) classement du chemin d'accès au poste de refoulement dans la voirie d'intérêt communautaire

Le conseil municipal demande à l'unanimité, le classement du chemin d'accès au poste de refoulement sur sa longueur totale, dans la voirie d'intérêt communautaire. Il sera dénommé chemin de l'école.

6) convention avec la CC BDP pour des panneaux de randonnées au col de Léoux

Tous pour.

7) Chats sans maître dans le village

Constat unanime d'un nombre trop élevé de chats sans maîtres errants dans le village.

Le conseil municipal décide de lancer une campagne de stérilisation en partenariat avec la SPA de Piégon. Le maire est autorisé à signer cette convention avec la SPA.

La séance est levée à 20 H10